



RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2024 à Strassen

Présences du CA : Schockmel, Keiffer, Flenghi, Veidig, Duarte, Simonelli, Ricciardelli, Dickes, Léonardy, Goetzinger
Personnel FLH : Scheubel, Schmitt
Excusé(e)s : Krack, Gambini

1. Appel des délégués

15 clubs sont présents. Le HB Rumelange n'ayant pas réglé sa dernière facture n'a pas le droit d'exercer son droit de vote. Le total des voix à émettre est de 58.

2. Allocution du Président de la FLH Dr. Romain Schockmel

M. Romain Schockmel, Président de la FLH, remercie les clubs qui sont tous présents. Il souligne l'importance de l'Assemblée d'aujourd'hui et souhaite aux clubs le meilleur pour la nouvelle saison.

3. Adoption du rapport de l'AG du 29 juin 2024 à Bascharage

Le rapport est approuvé par acclamation.

4. Adoption de la modification et mise en conformité des statuts et règlements

Le directeur administratif, M. Christian Schmitt, prend en charge ce point. Il propose ce qui suit : les articles à modifier sont mentionnés séparément par règlement ou par statut. Ensuite, on explique brièvement ce qui est vraiment nouveau, car la plupart des modifications ne sont que rédactionnelles ou concernent la nouvelle loi ASBL. Les représentants des clubs peuvent alors poser d'éventuelles questions. Il ne s'agissait toutefois pas de mener de longs débats de fond, la vidéoconférence du 22 août étant destinée à cela. M. Schmitt attire l'attention sur le fait qu'une majorité des 2/3 est nécessaire pour modifier les statuts, les absences comptant comme non, et que pour les règlements, une majorité absolue des voix exprimées suffit, les abstentions ne comptant pas du tout.

Les règlements et les articles des statuts proposés par les associations sont d'abord votés. 1. Statuts FLH/Pétange (pas de voix supplémentaire pour les clubs qui jouent en AXA League) 2. Règlement 5 Red Boys (quels matchs comptent dans le calcul du nombre de matchs pour le calcul des sommes de transfert d'un joueur) 3. Museldall/Dudelange (5 joueurs transférés ou prêtés peuvent jouer dans la même équipe avec l'accord du club prêteur).

Ensuite, les articles restants sont votés en bloc comme convenu le 22.8 avec les clubs.

Les clubs approuvent le processus unanimement.



1. Modifications des statuts

Nouveautés : la loi ASBL, la répartition des voix avec un accent sur les équipes secteur jeunes, la majorité absolue avec clarification en raison des abstentions.

Les articles suivant sont concernés :

1, 18, 20 (vote séparé), 21, 26, 30, 31, 32, 44, 45

Il n'y a aucune question de la part des délégués.

Vote séparé Art. 20 FLH/Pétange :

La modification proposée par la FLH est votée par 42 voix pour la FLH et 16 voix pour le club de Pétange.

FLH : Berchem, Diekirch, Differdange, Dudelange, Esch, Käerjeng, Museldall, Redange, Standard Total : 42 voix

Pétange : Leudelange, Bieles, Mersch, Pétange, Schiffange Total : 16 voix

Les modifications des autres articles des statuts sont ensuite approuvées unanimement en bloc par les clubs.

2. Modifications du code du handball

Nouveautés : Adaptation à la règle des buts à l'extérieur, étude DTN des demandes de surclassement/sousclassement, purger les suspensions dans la même catégorie.

Les articles suivant sont concernés :

5, 10, 21, 26, 28, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 45, 46, 50, 57

Barème des amendes :

28, 37, 40, 47, 57, 58

Code disciplinaire :

2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Il n'y a aucune question de la part des délégués.

La modification des articles du code du handball est approuvée unanimement en bloc par les clubs.

3. Modifications du règlement des championnats seniors

Nouveautés : Ajoute retrait d'équipe en AXA League, nouvelle formule championnat AXA League Femmes

Les articles suivants sont concernés :

1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Il n'y a aucune question de la part des délégués.

La modification des articles du règlement des championnats seniors est approuvée unanimement en bloc par les clubs.



4. Modifications du règlement de coupe

Nouveauté : plus de prolongation dans les compétitions dans le secteur des jeunes et des équipes réserves

Les articles suivants sont concernés :

15, 20

Compétitions EHF :

5

Il n'y a aucune question de la part des délégués.

La modification des articles du règlement de coupe est approuvée unanimement en bloc par les clubs.

5. Modifications Affiliations/Transferts/Prêts

Nouveautés : augmentation prix de 1000 à 1500 pour un joueur EQ1 qui fait un transfert après sa première saison d'affiliation, quel matchs comptent pour le calcul du montant de transfert (vote séparé), Délai refus prêt 10 jours et acceptation du prêt 21 jours, prêt coopération aussi pour U17 Filles, Prêts joueurs U23 au tarif « autres catégories », proposition Museldall/Dudelange de jouer avec 5 joueurs transférés ou prêtés si accord du prêteur.

Les articles suivants sont concernés :

4, 7, 10.1, 10.4 (vote séparé), 11, 15, 16, 18, 19, 21, 23, 28

Le responsable du club de Pétange pose une question concernant le changement de l'Art. 23 demandé par Museldall et Dudelange.

Vote séparé Art. 10.4 FLH/Red Boys:

La proposition de Differdange est rejetée par 14 voix pour et 44 voix contre.

Berchem, Differdange, Dudelange ont voté pour (total 14 voix)

Leudelange, Bieles, Diekirch, Esch, Käerjeng, Mersch, Museldall, Pétange, Redange, Schifflange, Standard ont voté contre (total 44 voix)

Vote séparé Art. 23 Proposition HB Museldall/HB Dudelange:

La proposition est approuvée par 41 voix pour et 17 voix contre.

La modification des autres articles du règlement affiliations/transferts/prêts est approuvée unanimement en bloc par les clubs.



M. Schmitt remercie vivement l'Assemblée pour le traitement rapide et sans problème des modifications proposées. Il demande ensuite aux responsables présents si l'administration de la FLH peut procéder à une adaptation des sexes dans tous les règlements et statuts sans devoir ensuite approuver chaque article. L'adaptation devrait être effectuée dans les semaines à venir, en fonction du temps nécessaire. Les clubs approuvent la demande unanimement. M. Schmitt remercie de la confiance accordée.

Enfin M. Schmitt remercie Paul Nesser, qui a été le principal responsable de la rédaction des modifications, pour son excellent travail. Il remercie également Messieurs Vic Wirth et Jeannot Kaiser, qui ont toujours été de bon conseil.

5. Constitution d'un bureau de vote

Le président M. Schockmel demande aux clubs s'il est possible de procéder à un vote par acclamations pour les postes de vice-président et de trésorier à pourvoir.

La demande est approuvée unanimement par les délégués présents.

6. Elections des postes du 2^{ème} vice-président et du trésorier

Le Président M. Romain Schockmel (FLH) présente aux délégués les candidats pour les deux postes. Mme Sandra Flenghi a déposé sa candidature pour le poste de vice-présidente. M. Martial Veidig a déposé sa candidature pour le poste de trésorier.

Les deux candidats sont approuvés par acclamation.

7. Appel des délégués

Tous les délégués présents au début de la session sont restés jusqu'à la fin.

L'assemblée générale extraordinaire est terminée.

Christian Schmitt
Directeur administratif